

### Apprentissage et formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine en 2016-2017

En 2016-2017, les apprentis constituent 20 % des effectifs de l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine, dans 16 centres de formation d'apprentis agricoles. 4 400 apprentis y sont inscrits, dont un millier de filles. La région se place ainsi en tête pour la formation initiale par apprentissage dans l'enseignement agricole, en nombre d'apprentis et de centres de formation, devant Auvergne-Rhône-Alpes.

L'enseignement agricole assure également une mission de formation continue auprès des salariés, non salariés ou demandeurs d'emploi de la sphère agricole. En 2016, 18 500 stagiaires ont bénéficié de 2,2 millions d'heures de formation dans les centres de formation pour adultes de l'enseignement agricole.

#### Les centres dédiés à l'apprentissage et à la formation professionnelle continue forment un réseau dense sur tout le territoire néo-aquitain

#### Plus de 70 sites de formation pour les apprentis de l'enseignement agricole se répartissent sur toute la région

Les CFA agricoles publics accueillent 3 600 apprentis de l'enseignement agricole soit 82 % des effectifs régionaux. En plus des 12 CFA agricoles départementaux, le CFA forestier régional de Sabres dans les Landes est spécialisé dans les formations aux métiers de la forêt et le CFA de Surgères en Charente-Maritime dans celles de la transformation alimentaire. Entre les CFA et leurs antennes, 42 sites de formation du secteur public dédiés à l'apprentissage se déploient sur tout le territoire (figure 1).

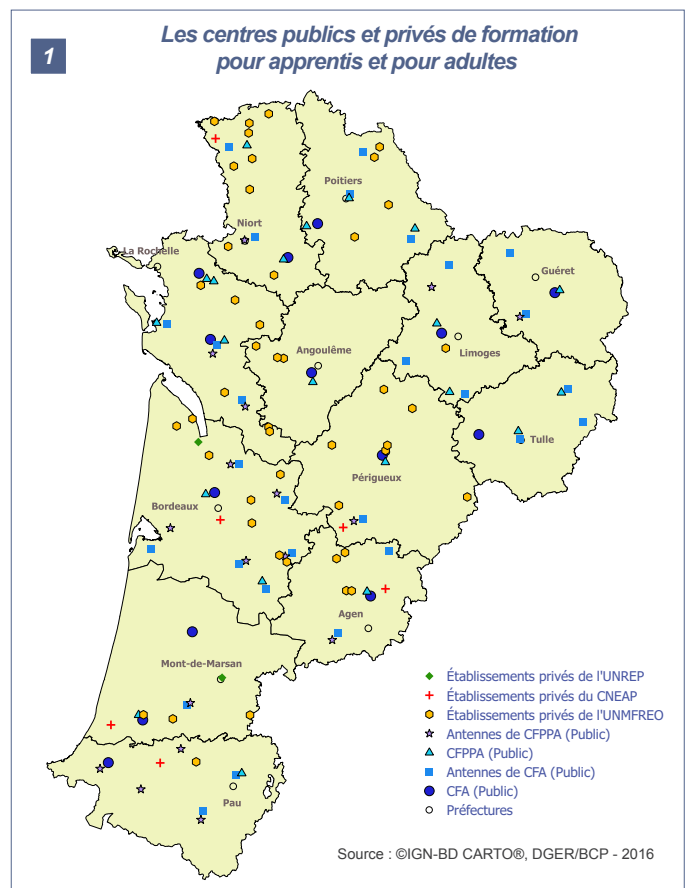
Les deux CFA agricoles du secteur privé sont affiliés à l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO). Ils coordonnent 29 antennes réparties sur 10 des 12 départements de la région (aucune MFR en Creuse ni en Corrèze). En 2016/2017, 800 apprentis suivent leur formation dans les MFR, soit 18 % des effectifs de l'apprentissage dans l'enseignement agricole.

#### Une centaine de centres dédiés à la formation pour adultes

Pour la formation professionnelle continue, l'enseignement agricole offre tout un réseau d'établissements, publics ou privés, largement répartis sur l'ensemble de la région.

Avec les 21 centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) et leurs antennes, l'enseignement agricole public compte 38 sites de formation pour adultes. Au total, ils accueillent 13 000 stagiaires et dispensent 1,5 million d'heures de formation en 2016.

Dans le privé, la formation professionnelle continue est assurée dans une quarantaine de maisons familiales rurales



et dans une dizaine de centres appartenant aux réseaux CNEAP<sup>1</sup> et UNREP<sup>2</sup>, ces derniers étant presque tous situés dans les départements de l'ex-Aquitaine. Environ 6 000 adultes se partagent près de 700 000 heures de formation dans les établissements privés.

<sup>1</sup>CNEAP : Conseil national de l'enseignement agricole privé

<sup>2</sup>UNREP : Union nationale rurale d'éducation et de promotion

## Un large éventail de formations

L'apprentissage est une voie de formation initiale qui permet de préparer une vaste gamme de diplômes, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au diplôme d'ingénieur.

La formation pour adultes peut consister en des prestations d'orientation ou d'accompagnement ou bien des formations professionnalisantes. Ces actions de formation vont de la découverte des métiers agricoles à l'obtention de diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle en passant par le développement de compétences professionnelles.

Les brevets professionnels, BP de niveau IV et BP agricole de niveau V, et les certificats de spécialisation peuvent seulement être préparés par la voie de l'apprentissage ou dans le cadre de la formation professionnelle continue.

### Quatre grands secteurs de formation dans la voie professionnelle

L'enseignement agricole distingue quatre grands secteurs professionnels de formation :

- *la production agricole* regroupe les formations cœurs de métier, orientées vers la conduite des exploitations, l'agroéquipement et les différentes productions, animales, végétales, horticoles ou viticoles ;

- *le secteur de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement* réunit les formations conduisant aux métiers de l'eau, de la forêt, aux travaux paysagers et à la gestion des milieux naturels et de la faune ;

- *la transformation alimentaire* inclut les formations de l'alimentation et de l'agroalimentaire, de la bio industrie et du travail de laboratoire ;

- enfin, *le secteur des services* comprend à la fois les formations préparant à la commercialisation, au conseil et à la vente, aux activités hippiques ou aux métiers de service à la personne et d'animation des territoires ruraux.

### Apprentissage : sur les dix dernières années, hausse des effectifs dans les formations de niveau III et dans la production agricole

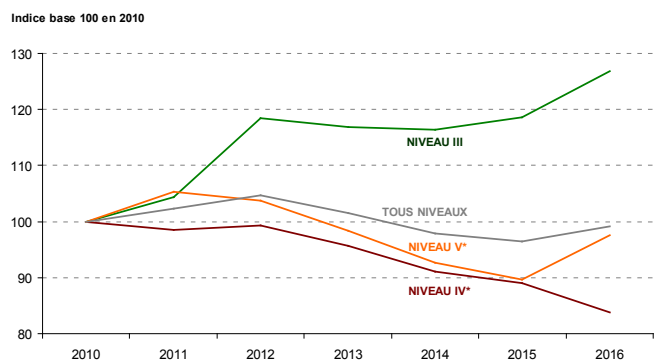
#### Diversité des publics se formant dans les CFA de l'enseignement agricole

Les CFA agricoles peuvent accueillir des apprentis suivant des formations qui ne sont pas dans le champ de l'enseignement agricole. Cela concerne une centaine d'apprentis dans les CFA publics, soit 3 % des effectifs, mais dans les sections d'apprentissage des MFR, ces apprentis sont les plus nombreux : ils sont plus de 450 sur les 800 apprentis inscrits. Ils se forment au commerce et à la vente ou aux métiers du travail social, de l'hôtellerie, du tourisme ou de la restauration.

L'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 ans à 30 ans. Cependant, dès l'âge de 15 ans, ils ont la possibilité de s'insérer dans un dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

Cette formation en alternance, sous statut scolaire et d'une durée maximale d'un an, permet de découvrir un environnement professionnel et de préparer un projet d'apprentissage. Dans la région, entre 150 et 200 jeunes s'inscrivent chaque année en DIMA dans les CFA de l'enseignement agricole.

## 2 Évolution du nombre d'apprentis par niveau de formation Base 100 en 2010

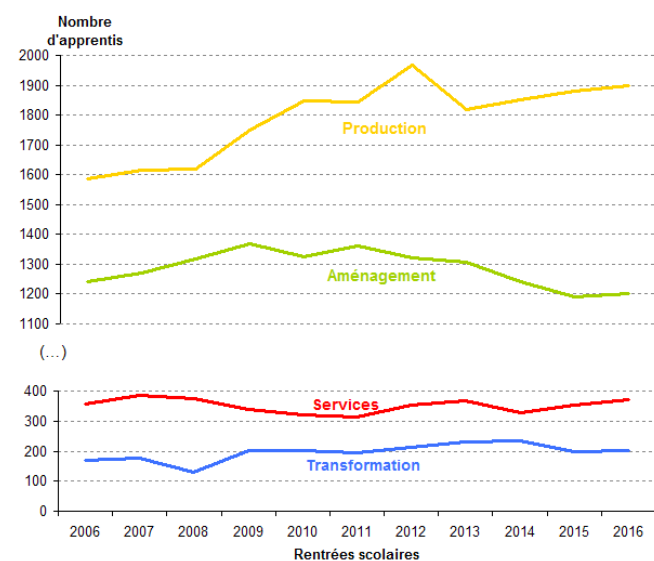


\* Niveau IV : y compris seconde professionnelle ; Niveau V : hors seconde professionnelle

Lecture : Le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau III a augmenté de 27 % entre 2010 et 2016 (en 2016, indice base 100 en 2010 = 127)

Source : Base centrale de pilotage (EN) - Nouvelle-Aquitaine - rentrées scolaires 2006 à 2016

## 3 Évolution du nombre d'apprentis dans les quatre secteurs professionnels



Lecture : En 2016, 1 900 apprentis suivent une formation de la production agricole en Nouvelle-Aquitaine.

Source : Base centrale de pilotage (EN) - Nouvelle-Aquitaine - rentrées scolaires 2006 à 2016

### Des diplômes de tous niveaux, du CAP au diplôme d'ingénieur

Dans les CFA agricoles de la région, un quart des apprentis préparent un diplôme de niveau III, principalement un brevet de technicien supérieur, un tiers un diplôme de niveau IV, baccalauréat ou brevet professionnels, et 36 % un diplôme de niveau V, CAP ou brevet professionnel agricole. Les effectifs restants se partagent entre les étudiants en Licence professionnelle ou en école d'ingénieur (2 %) et les jeunes inscrits en DIMA (4 %).

## Rééquilibrage des effectifs vers les formations de niveau III

Sur les sept dernières années, le nombre total d'apprentis dans les CFA agricoles a d'abord progressé, passant de 4 400 en 2010 à 4 600 en 2012 soit une hausse de 5 %. Puis la tendance s'est inversée et les effectifs ont reculé jusqu'en 2015, de 120 apprentis en moyenne chaque année. À la rentrée 2016, le nombre d'apprentis est reparti à la hausse (+2,8 % par rapport à 2015), revenant à son niveau de 2010 (figure 2).

Malgré une hausse des effectifs au niveau III, d'une quarantaine en moyenne annuelle, le nombre total d'apprentis est resté orienté à la baisse en raison du décrochage des effectifs au niveau IV, dès 2010, et au niveau V, entre 2011 et 2015.

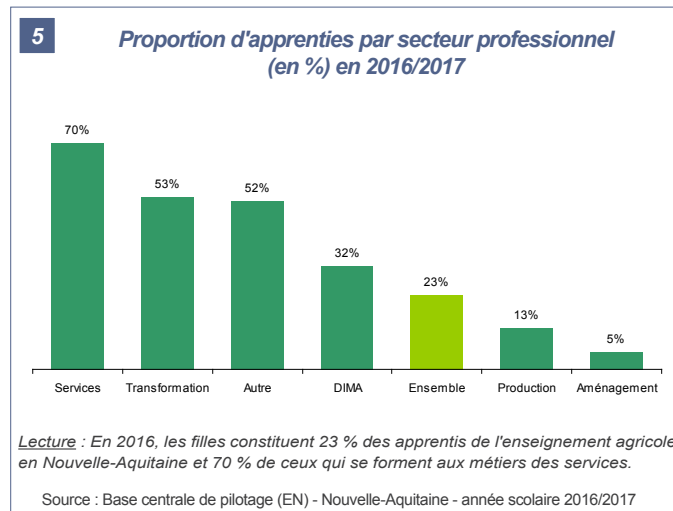
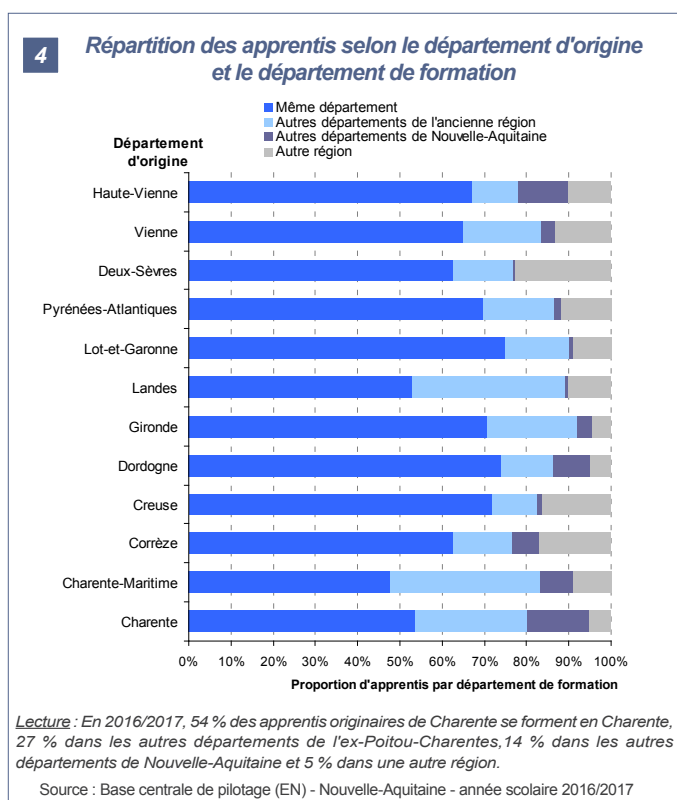
Ces évolutions contrastées ont réorienté les effectifs vers les formations de niveau III, principalement au détriment du niveau IV. Ainsi, les étudiants préparant un BTS ou un BTS agricole constituent en 2016 le quart des apprentis dans les CFA agricoles, contre 19 % en 2010.

## Une majorité d'apprentis se forment à la production agricole

En 2016/2017, 3 700 apprentis suivent une formation professionnelle certifiée par le ministère de l'Agriculture, en plus des 180 jeunes inscrits en DIMA et des 550 apprentis suivant une formation hors de la sphère agricole.

Ils se répartissent dans les différents secteurs de formation comme suit : la moitié se forment à la production, un tiers à l'aménagement, 10 % aux services et 5 % à la transformation.

Depuis une dizaine d'années, les effectifs des formations de la production sont dans une dynamique de croissance (figure 3). À la rentrée 2016, on compte 300 apprentis de plus dans ce secteur qu'à la rentrée 2006. Cette hausse de 20 % sur dix ans conforte la première place de la production agricole, la proportion d'apprentis qui se forment dans ce secteur ayant progressé de cinq points.



Après une phase de croissance jusqu'en 2011, le nombre d'apprentis se formant à l'aménagement a régulièrement baissé, d'une trentaine par an en moyenne. Dans les services et la transformation alimentaire, les effectifs sont stables. Ceux des services oscillent autour de 350, ceux de la transformation se maintiennent autour de 200 depuis la rentrée 2009.

## Deux tiers des apprentis se forment dans leur département d'origine

Dans les MFR, la moitié des apprentis sont internes, contre 40 % dans les CFA publics. Ce sont les plus jeunes des apprentis qui optent pour l'internat, notamment ceux qui préparent un CAP ou un baccalauréat professionnel. Dans les sections de techniciens supérieurs, un tiers des apprentis sont internes.

À peine 10 % des apprentis qui se forment en Nouvelle-Aquitaine sont originaires d'une autre région, 20 % sont girondins. Deux tiers se forment dans leur département de résidence. Le centre de formation et la résidence sont situés sinon dans le même département, du moins dans les mêmes anciennes régions (figure 4).

## Les filles en apprentissage (un quart des effectifs) plus souvent dans le secteur des services

À peine un quart des apprentis sont des filles. Plus le niveau de formation est élevé, plus la proportion de filles est grande. Ainsi, un apprenti sur six est une fille au niveau V, un sur cinq au niveau IV et quasiment un sur trois au niveau III.

Les apprenties préparent principalement un BTS ou un BTS agricole (31 %), un Bac Pro ou un BP de niveau IV (28 %), un CAP ou un CAP agricole (23 %).

Le secteur professionnel qui attire le plus de filles est celui des services où elles constituent 70 % des effectifs. Dans la transformation alimentaire, elles sont majoritaires. Mais la proportion de filles tombe à 13 % dans les formations de la production et à seulement 5 % dans l'aménagement (figure 5).

Les CFA publics accueillent deux tiers des filles en apprentissage. Dans ces établissements, un tiers des filles se forment à la production agricole et un autre tiers aux métiers des services, services à la personne ou activités hippiques. Derrière ces deux secteurs, la transformation alimentaire attire 16 % des apprenties des CFA publics, principalement en BTS agricole, et l'aménagement 9 %.

Les MFR accueillent un tiers des apprenties. Elles y suivent principalement des formations hors du champ de l'enseignement agricole (77 % des apprenties dans les MFR) ou dans le secteur des services (12 %).

### Les enfants d'ouvriers sont les plus nombreux, devant ceux des agriculteurs

L'origine socioprofessionnelle des apprentis dans l'enseignement agricole est diversifiée et toutes les catégories sont représentées. Les enfants d'ouvriers, non agricoles essentiellement, sont les plus nombreux devant ceux des exploitants agricoles et ceux des employés.

### Formation pour adultes : la moitié du volume horaire est dédié aux formations de la production agricole

La formation professionnelle continue ne se quantifie pas seulement par le nombre de stagiaires qui la suivent mais aussi par le nombre d'heures de formation dispensées, car le volume horaire des formations est très variable. Ainsi, en moyenne, les formations diplômantes ou certifiantes requièrent plus de 350 heures par stagiaire, contre moins de 50 pour les formations professionnalisantes. Dès lors, bien que moins d'un quart des stagiaires préparent un diplôme, plus de 70 % du volume horaire est consacré aux formations diplômantes.

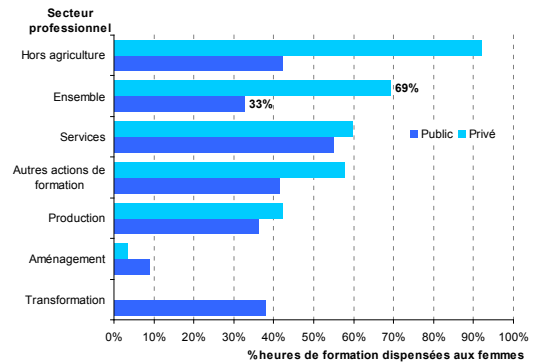
### Les établissements publics assurent 70 % de l'offre de formation continue

Les établissements publics accueillent 70 % des stagiaires et assurent 70 % des heures de formation. Ils sont bien positionnés sur les formations diplômantes.

Dans le privé, l'offre de formation pour adultes provient principalement des MFR. Avec un peu moins de 30 % des stagiaires, elles dispensent plus du tiers des formations professionnalisantes en volume horaire. La contribution à la formation continue des établissements affiliés au CNEAP et à l'UNREP est limitée, tant en nombre de stagiaires (3 %) qu'en heures de formation (6 %).

La moitié des stagiaires se forment dans l'un des cinq départements Gironde, Charente, Vienne et Charente-Maritime où sont dispensées la moitié des heures de formation pour adultes.

### 7 Part des femmes dans le volume de formation par secteur professionnel dans les centres de formation publics et privés



Lecture : 69 % des heures de formation dispensées dans les établissements privés le sont aux femmes ; dans les établissements publics, cette proportion est de 33 %.

Source : DGER - Enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue - Nouvelle-Aquitaine - 2016

### Un tiers des heures de la formation continue concentrées sur la préparation des brevets professionnels (niveau IV) et brevets professionnels agricoles (niveau V)

Les stagiaires préparant un brevet professionnel, de niveau IV (6% des adultes en formation), absorbent à eux seuls un quart du volume horaire total de la formation pour adultes. Le brevet professionnel agricole, de niveau V, est préparé par 3 % des stagiaires avec 11 % des heures de formation.

### 70 % du volume horaire dédié aux formations des secteurs professionnels agricoles

Une des missions de la formation pour adultes est de permettre l'accès ou le retour à l'emploi. Ainsi, des formations de quelques jours à quelques semaines ont pour objectif l'orientation et l'insertion sur le marché du travail, d'autres une remise à niveau et l'acquisition de compétences de base. 12 % des heures de formation sont consacrées à ces actions.

De plus, l'offre de formation continue dans les établissements de l'enseignement agricole s'étend à des secteurs professionnels qui ne sont pas dans le champ de compétences du ministère de l'Agriculture. Les formations médico-sociales, surtout suivies par des femmes et dispensées principalement dans les MFR et les établissements du CNEAP, représentent 20 % du volume total de formation.

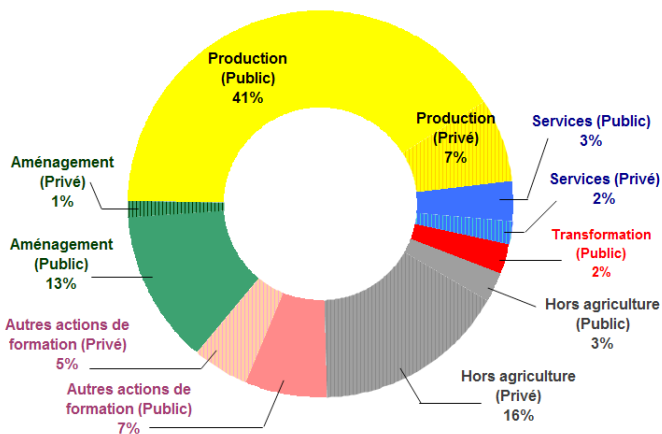
Ainsi, à peine 60 % des adultes en formation continue dans l'enseignement agricole se forment dans un secteur professionnel en lien avec l'agriculture. La proportion est de 43 % parmi les femmes. En volume horaire, les formations des secteurs agricoles constituent 70 % de la formation continue, dont la moitié dans la production agricole et 14 % dans le secteur de l'aménagement (figure 6).

### Forte demande sur les formations Certiphyto et BP responsable d'exploitation agricole

En 2016, 3 100 stagiaires ont suivi la formation pour obtenir le Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto). Cette formation attire un nombre important de stagiaires car ce certificat est obligatoire pour tous les professionnels qui conseillent, utilisent ou vendent des produits phytopharmaceutiques.

La même année, un millier de stagiaires ont suivi la formation pour obtenir le brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BP REA). Au niveau régional, cette formation

### 6 Répartition du volume horaire de formation pour adultes Public/Privé par secteur professionnel



Lecture : En 2016, les formations de la production agricole dispensées dans les établissements publics constituent 41 % du volume horaire de la formation continue en Nouvelle-Aquitaine.

Source : DGER - Enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue - Nouvelle-Aquitaine - 2016



concentre 18 % du volume horaire total de la formation continue. Ce diplôme est recherché par les candidats à la capacité professionnelle agricole permettant de bénéficier des aides de l'État à l'installation en agriculture.

### Une majorité d'hommes dans les centres de formation pour adultes

Globalement, il y a quasiment deux fois plus d'hommes que de femmes parmi les stagiaires tandis que les heures de formation se partagent entre 55 % pour les hommes et 45 % pour les femmes.

La répartition hommes/femmes varie néanmoins selon le secteur de formation. Ainsi, il y a trois fois plus d'hommes que de femmes dans les formations des secteurs professionnels agricoles ; en volume horaire, deux tiers de ces formations sont dispensées aux hommes et un tiers aux femmes.

À l'inverse, dans les formations des secteurs médico-social et des services, il y a deux fois plus de femmes que d'hommes et elles suivent 80 % des heures de formation, essentiellement dans les MFR et les centres du CNEAP et de l'UNREP.

### La formation des adultes aux métiers de l'agriculture hors de l'enseignement agricole : 160 000 heures de formation dispensées au deux tiers dans les chambres d'agriculture

L'enquête de la DGER<sup>3</sup> sur la formation professionnelle continue recense également en 2016 9 000 stagiaires et 165 000 heures de formations dispensées par des organismes hors enseignement agricole.

Plus des deux tiers de ce volume de formation est assuré par les chambres d'agriculture, dont un tiers par celles de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Les formations dispensées par les chambres d'agriculture sont uniquement des formations professionnalisantes, par exemple les formations Certiphyto ou les stages de préparation à l'installation en agriculture.

<sup>3</sup> Direction générale de l'enseignement et de la recherche (MAA)

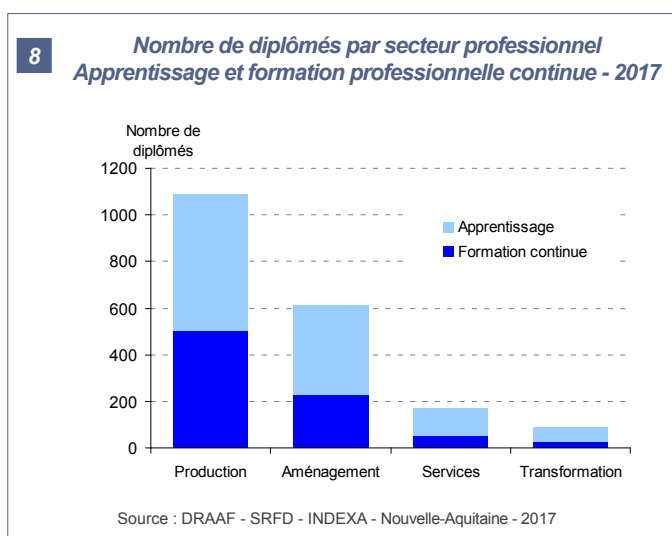
### En 2017, en Nouvelle-Aquitaine, le ministère de l'agriculture a délivré un diplôme à 1 200 apprentis et à 800 adultes en formation continue

En 2017, plus de 300 apprentis ont validé un diplôme de niveau III (BTS agricole), autant un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel) et plus de 500 un diplôme de niveau V (CAP ou BEP agricoles principalement). Ce sont ainsi près de 1 200 apprentis qui ont été diplômés.

Les brevets professionnels et les brevets professionnels agricoles sont les diplômes le plus souvent délivrés aux adultes dans le cadre de la formation continue. Au total, 300 adultes ont obtenu un diplôme de niveau V, 450 un diplôme de niveau IV et une soixantaine un diplôme de niveau III, soit plus de 800 diplômés en 2017.

### Les apprentis diplômés sont principalement formés à la production agricole ou aux métiers de l'aménagement

La moitié des apprentis diplômés se sont formés à la production agricole et un tiers à l'aménagement. Les diplômés des secteurs des services (10 %) et de la transformation alimentaire (5 %) sont le plus souvent des filles. Ces dernières constituent 20 % des apprentis diplômés.



Les diplômés le plus souvent délivrés sont les CAP agricoles Jardinier paysagiste et Métiers de l'agriculture ainsi que le Bac professionnel Aménagements paysagers et le certificat de spécialisation Tracteurs et machines agricoles.

### Un tiers des adultes diplômés titulaires du brevet professionnel responsable d'exploitation agricole

Le diplôme le plus souvent délivré dans le cadre de la formation continue, loin devant le BP agricole Travaux d'aménagements paysagers et le certificat de spécialisation Taille et soins des arbres, est le brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole (un tiers des diplômés). 43 % des adultes ayant obtenu ce diplôme sont des femmes.

Sur l'ensemble des adultes diplômés, il y a deux fois plus d'hommes que de femmes. 60 % se sont formés à la production agricole et 30 % aux métiers de l'aménagement (presque exclusivement des hommes dans ce secteur-ci).

### Une quarantaine de diplômes obtenus par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Parmi les différentes modalités pour valider un diplôme, les adultes en formation continue peuvent choisir la validation des acquis de l'expérience (VAE). La VAE, instituée par la loi de modernisation sociale de 2002, donne accès aux certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Elle est accessible à toute personne qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée. Celle-ci est délivrée par un jury compétent, après entretien avec le candidat, sur l'étude d'un dossier faisant état de ses activités professionnelles.

Sur la quarantaine de diplômes délivrés en 2017 par la VAE, il y a une majorité de diplômes de niveau IV, principalement des brevets professionnels. Le diplôme le plus souvent obtenu est le BP Responsable d'exploitation agricole (une douzaine de diplômés).

#### Pour en savoir plus :

*L'enseignement technique agricole : diplômes, insertions et perspectives d'emploi - Analyse - N° 109 - Décembre 2017 - Centre études et prospective - MAA*

## Effectifs de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole - Nouvelle-Aquitaine - 2016

Niveau de formation	Filière de formation	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE						APPRENTISSAGE		
		Nombre de stagiaires			Heures de formation (en milliers)			Nombre d'apprentis		
		Total	dont : hommes	dont : femmes	Total	dont : hommes	dont : femmes	Total	dont : hommes	dont : femmes
<b>Niveaux II et I</b>		<b>56</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>16,7</b>	<b>8,5</b>	<b>8,2</b>	<b>87</b>	<b>52</b>	<b>35</b>
	dont : Ingénieur	-	-	-	-	-	-	42	30	12
	dont : Licence professionnelle	55	31	24	16,3	8,5	7,8	41	20	21
<b>Niveau III</b>		<b>628</b>	<b>336</b>	<b>292</b>	<b>194,6</b>	<b>69,8</b>	<b>124,7</b>	<b>1 093</b>	<b>752</b>	<b>341</b>
	dont : BTS agricole	334	287	47	79,2	56,3	22,9	936	716	220
	dont : CS niveau III	41	30	11	7,6	5,4	2,3	18	7	11
<b>Niveau IV</b>		<b>1 535</b>	<b>887</b>	<b>648</b>	<b>635,6</b>	<b>369,5</b>	<b>266,1</b>	<b>1 471</b>	<b>1 165</b>	<b>306</b>
	dont : Bac professionnel	64	42	22	15,2	10,7	4,5	982	796	186
	dont : BP	1 307	781	526	564,8	339,3	225,6	424	327	97
	BP Responsable d'exploitation agricole	953	602	351	392,1	237,9	154,2	229	208	21
	dont : CS niveau IV	60	33	27	13,2	6,9	6,3	40	26	14
<b>Niveau V</b>		<b>1 943</b>	<b>961</b>	<b>982</b>	<b>669,6</b>	<b>381,9</b>	<b>287,7</b>	<b>1 565</b>	<b>1 294</b>	<b>271</b>
	dont : BP agricole	607	472	135	234,9	194,7	40,3	269	250	19
	dont : CAP agricole, CAP agricole et maritime	277	205	72	127,9	95,8	32,1	892	772	120
	dont : CS niveau V	189	170	19	71,3	62,9	8,4	88	84	4
<b>Niveau VI</b>	<b>DIMA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>176</b>	<b>120</b>	<b>56</b>
<b>Sans niveau</b>		<b>158</b>	<b>125</b>	<b>33</b>	<b>17,9</b>	<b>10,8</b>	<b>7,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Formation professionnalisante</b>		<b>14 103</b>	<b>9 229</b>	<b>4 874</b>	<b>623,9</b>	<b>360,9</b>	<b>263,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	dont : Certiphyto	3 078	2 601	477	43,0	35,9	7,1	-	-	-
<b>Secteur professionnel de la formation</b>										
<b>Aménagement</b>		<b>1 389</b>	<b>1 251</b>	<b>138</b>	<b>303,3</b>	<b>278,0</b>	<b>25,3</b>	<b>1 202</b>	<b>1 140</b>	<b>62</b>
<b>Production</b>		<b>8 475</b>	<b>6 168</b>	<b>2 307</b>	<b>1 034,8</b>	<b>650,7</b>	<b>384,1</b>	<b>1 898</b>	<b>1 655</b>	<b>243</b>
<b>Transformation</b>		<b>424</b>	<b>253</b>	<b>171</b>	<b>51,6</b>	<b>31,9</b>	<b>19,6</b>	<b>200</b>	<b>94</b>	<b>106</b>
<b>Services</b>		<b>479</b>	<b>156</b>	<b>323</b>	<b>114,3</b>	<b>49,4</b>	<b>64,9</b>	<b>371</b>	<b>112</b>	<b>259</b>
Hors agriculture		2 144	687	1 457	403,0	60,9	342,1	545	262	283
Sans objet		5 512	3 054	2 458	251,2	130,3	120,9	-	-	-
DIMA		-	-	-	-	-	-	176	120	56
<b>Total</b>		<b>18 423</b>	<b>11 569</b>	<b>6 854</b>	<b>2 158,2</b>	<b>1 201,4</b>	<b>956,8</b>	<b>4 392</b>	<b>3 383</b>	<b>1 009</b>

Sources : Base centrale de pilotage (EN), DGER - Enquête statistique annuelle sur les actions de formation professionnelle continue - 2016

## Nombre de diplômés - Apprentissage et formation professionnelle continue - Nouvelle-Aquitaine - 2017

	FORMATION CONTINUE			APPRENTISSAGE		
	Ensemble	dont : filles	dont : garçons	Ensemble	dont : filles	dont : garçons
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>813</b>	<b>261</b>	<b>552</b>	<b>1 150</b>	<b>240</b>	<b>910</b>
CAP agricole	71	24	47	208	21	187
BEP agricole	2	-	2	177	35	142
BP agricole, BP agricole et maritime	175	34	141	58	6	52
CS	103	23	80	119	21	98
BP	388	156	232	29	3	26
BAC professionnel	24	11	13	261	59	202
BTS agricole	50	13	37	298	95	203
VAE	41	14	27	-	-	-
Aménagement	224	15	209	386	23	363
Production	507	204	303	582	96	486
Transformation	27	10	17	63	40	23
Services	55	32	23	119	81	38

<sup>1</sup> Ensemble des diplômés toutes voies de certification confondues : contrôle en cours de formation (CCF), unités capitalisables (UC), examen terminal, VAE

Source : DRAAF - SRFD - INDEXA - 2017

CS : certificat de spécialisation BTS : brevet de technicien supérieur BP : brevet professionnel BEP : brevet d'études professionnelles CAP : certificat d'aptitude professionnelle

©AGRESTE  
2018  
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>  
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

**Agreste**  
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1  
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49  
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédacteur : Stéphane BALAN  
Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine  
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"